



## LETTRE D'INFORMATION AUX FUTURS INTERNES

Choix pharmacie Novembre 2016

Lyon, le 01 septembre 2016

L'objectif de cette lettre est de répondre aux questions que peut soulever l'internat en Rhône Alpes Auvergne : les choix, les postes, la prise de fonction, les gardes, ...

Le premier conseil est de raisonner en inter-région. La ville pour laquelle tu postules est dite "administrative", c'est-à-dire que c'est dans la faculté de pharmacie de celle-ci que ton dossier sera géré pendant ton internat et que tu devras t'inscrire. Ça ne signifie donc pas que tu seras dans cette ville ou une de ses périphéries au premier semestre. Regarde donc ton rang à Lyon, Grenoble et Clermont afin de te situer au sein de ta promotion. Si d'après les simulations, tu es dans les derniers de ton premier choix mais que tu tiens à faire ton internat en Rhône Alpes Auvergne, postule pour les 3 villes de l'inter-région.

La répartition des postes pour le semestre d'hiver aura lieu début octobre, la date supposée est le lundi 10 octobre 2016. Elle a lieu à la faculté de Pharmacie de Lyon, en général l'après-midi (13h-18h environ). Attention la date annoncée est susceptible d'être reportée pour les premières années (c'est déjà arrivé !), sois donc vigilant et prévois de pouvoir annuler/échanger ton transport et autres réservations si tu viens de loin. Tu trouveras la liste complète des postes ouverts sur le site de l'ARS Auvergne Rhône Alpes quelques temps après la commission d'ouverture des postes qui se tiendra le 22 septembre 2016 : <http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/Je-suis-interne-et-pharmacie-biologie-odontologie-en-Auvergne-Rhone-Alpes.40759.0.html>

Les choix, c'est assez impressionnant la 1<sup>ère</sup> fois car tous les internes sont réunis dans un amphithéâtre. Les internes des 4 promotions sont appelés un par un par ordre d'ancienneté et de classement. Il faudra que tu aies la liste des postes et que tu coches au fur et à mesure les postes choisis par les autres internes. Quand viendra ton tour pas de panique, regarde bien tous les postes qu'il te reste, prend le temps de réfléchir et annonce ton choix en bas de l'amphi!

Concernant les postes restant accessibles aux internes de 1<sup>ère</sup> année, c'est très variable d'une année à l'autre. Difficile de prévoir... Certains internes te conseilleront de débiter ton internat (si possible) par un semestre en agrément "DM et stérilisation" ou "économie vigilance". Mais ces postes sont moins nombreux que les postes "pharmacie clinique", tu choisiras donc un peu ton poste par défaut suivant les choix des internes des 3 promotions avant la tienne. Pour valider votre maquette PH il faut valider les 4 domaines (le dernier est "préparation et contrôle") au cours des 4 ans. Pour les filières PIBM (choix après la 2<sup>ème</sup> année) et IPR, la maquette à valider est différente.

Avant la répartition, tous les internes postulent sur les postes qu'ils souhaitent prendre au prochain semestre sur la plateforme ([plateforme.siphil.fr](http://plateforme.siphil.fr)) de notre site ([www.siphil.fr](http://www.siphil.fr)). Une fois ton affectation définitive, le bureau du SIPHL t'invitera à t'enregistrer sur la plateforme et ainsi tu accèderas aux simulations et pourras envisager la répartition plus sereinement (check bien tes mails fin septembre début octobre !!).



Pour ton 1<sup>er</sup> semestre, il est probable que tu sois dans un CH de périphérie (plus ou moins éloigné d'une ville administrative). Cela ne veut pas dire que ceux sont des postes moins intéressants. Souvent ceux sont des postes polyvalents et l'équipe y est restreinte, profite-en pour découvrir le métier d'interne en Pharmacie. Mais une fois encore cela dépend des choix des internes des années supérieures et donc des semestres.

Concernant les places à l'internat, les sites de Lyon HEH et Lyon Sud ont un internat, et presque toutes les périphéries, dont Saint-Etienne, ont des places pour les internes en pharmacie. Il faut contacter la DAM de l'établissement pour connaître le nom du doyen de l'internat (en général un interne en médecine de semestre avancé) qui s'occupe de gérer la répartition des places d'internat du CH(U). Parfois contacter la DAM suffit.

Concernant les gardes, tu peux être affecté sur un site comprenant un service de garde. Dans ce cas, tu participeras d'office au pool de garde. Si tu es en périphérie, regarde sur la fiche de poste (disponible sur le site de l'ARS et la plateforme SIPHL) pour savoir si ton service autorise les gardes sur d'autres sites (CHU). Le profil autorisé peut être complet ou weekend (gardes sans repos de sécurité le lendemain soit vendredi, samedi et veille de férié). Attention depuis l'application de la réforme du temps de travail des internes en novembre 2015, l'interne doit récupérer sous forme de « jour off » ses gardes de vendredi, samedi et veilles de férié, c'est-à-dire qu'il doit poser des jours de récupération dans son service suite à ses gardes. De ce fait, quasiment plus aucun CH de périphérie n'autorise de profil complet et un nombre restreint d'entre eux autorise le profil week-end. **Ecoute attentivement dans l'amphi le jour des choix les informations qui seront données par les représentants des internes de chaque ville !!** Dans tous les cas, une formation préalable à la prise de garde est assurée sur chaque site généralement durant les 15 premiers jours de stage.

**Les représentants des différents syndicats d'internes en pharmacie seront présents en bas de l'amphi, n'hésite pas à venir vers nous!**

Le jour de la répartition tu recevras un dossier d'inscription à la faculté de ta ville administrative. Pour prendre tes fonctions, ton CH(U) te demandera de constituer un dossier. Pour les internes rattachés à Lyon, tu devras également en constituer un pour le siège des HCL même si tu es en périphérie. Ce dossier comporte un certificat d'aptitude et un certificat médical qui doit être signé par un praticien hospitalier agréé. Présente-toi dans un hôpital des HCL et trouve un service où un PH accepte de signer tes papiers. En périphérie, c'est parfois encadré par le service de médecine du travail. Tu devras également fournir un extrait de casier n°3, tu peux le demander à l'avance mais pas de précipitation, il n'est valable que 3 mois! (<http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>). Renseigne une adresse mail qui n'est pas celle que tu utilises pour les spams lors des choix d'affectation sur la plateforme du CNG. C'est via l'adresse mail que tu donnes que toutes les informations te seront communiquées suite à ton affectation définitive.

Si tu as d'autres questions n'hésite pas à revenir vers nous. [vppharmacie@siph.fr](mailto:vppharmacie@siph.fr)

Caroline, Claire, Pauline et Sophie VP Pharmacie Hospitalière du SIPHL  
Adrien Co-Président du SIPHL (SYNDICAT DES INTERNES EN PHARMACIE DES HOPITAUX DE LYON)



Petit lexique :

- ARS : Agence Régionale de Santé
- CH : Centre Hospitalier
- CHLS : Centre Hospitalier de Lyon Sud
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CNG : Centre National de Gestion
- DAM : Direction des Affaires Médicales
- HCL : Hospices Civils de Lyon
- HEH : Hôpital Edouard Herriot
- IPR : Innovation Pharmaceutique et Recherche
- PH : Pharmacie Hospitalière
- PIBM : Pharmacie Industrielle et Bio-Médicale
- RAA : Rhône Alpes Auvergne
- SIPHL : Syndicat des Internes en Pharmacie de Lyon
- VP : Vice-Président